

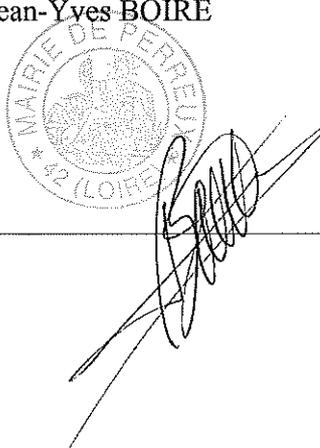


MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 19 septembre 2019

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	18
PRESENTS	15
VOTANTS	16
DATE DE CONVOCATION	
12 septembre 2019	
DATE D’AFFICHAGE	
- 7 OCT. 2019	
Codification : 4.4	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le	
- 3 OCT. 2019	
et publication du	
- 4 OCT. 2019	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



L'an deux mille dix-neuf, le **dix-neuf septembre**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le douze septembre deux mille dix-neuf** s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Christian MATRAS, Fabienne STALARS, Christine VALADE, Bernard PLACE, Patrick DUCROS (arrive à 20h10), Christian LAREURE, Chantal SAVARINO, André ALEX, Jérôme RACINE, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Samuel CATELAND Patricia PERRET (arrive à 20h15) et Julia WILMET.

Absente avec excuse : Maryline PHILIPPE-HENRIQUES donne pouvoir à Patricia PERRET

Absents sans excuse (= sans pouvoir) : Yvette HILMEYER-JOBERT-POLETTE

Antoine DUPIN

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Christine VALADE

OBJET : 2019-040 : avenant au contrat d'apprentissage pour l'apprentie en formation professionnelle aux services techniques

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver un avenant au contrat d'apprentissage de l'apprentie aux services techniques, du 1^{er} septembre 2019 jusqu'au 31 août 2020, ce qui pourra notamment lui permettre d'accroître son expérience et de repasser certaines épreuves de son diplôme (maçonnerie).

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** l'avenant au contrat d'apprentissage pour l'apprentie en formation professionnelle aux services techniques.
- **De dire** que cet avenant est prévu du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214201709-20190919-2019-040-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2019

Publication : 04/10/2019

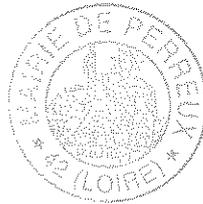
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à le signer ainsi que tous documents et actes afférents.
- **D'imputer** les dépenses correspondantes sur le chapitre 012 de la section de fonctionnement du budget général.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 25 septembre 2019

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20190919-2019-040-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2019

Publication : 04/10/2019